

Réf.: DRH/DPH

Luxembourg, le 13 novembre 2023

**AIDE - MEMOIRE**  
des conditions d'admission détaillées au poste de  
**gestionnaire audio-visuel (m/f)**  
régime du salarié

---

L'administration communale se propose de recruter pour les besoins des Théâtres de la Ville de Luxembourg, un gestionnaire audio-visuel (m/f) dans le régime du salarié, à plein temps, sous contrat à durée indéterminée et rémunéré par analogie au « groupe d'indemnité A2, sous-groupe scientifique et technique » de l'employé communal.

**a) Conditions d'admissibilité :**

- être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne tel que déterminé par l'article 2 de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux ;
- faire preuve d'une connaissance adéquate des trois langues administratives (français, allemand et luxembourgeois) telles que définies par la loi modifiée du 24 février 1984 sur le régime des langues ;
- détenir un diplôme d'enseignement supérieur sanctionnant l'accomplissement avec succès d'un grade de « Bachelor » dans une des branches suivantes : *audio engineering, media production and publishing, digital film production, music technology specialist*.

Les diplômes d'études supérieures doivent être inscrits au registre des diplômes prévu par la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles.

**b) Tâches et profil :**

**Tâches :**

- Gestion autonome de la partie audio-visuelle d'un spectacle ;
- Prise en charge de l'enregistrement et des finalisations des projets audio-visuels ;
- Montage et démontage des équipements audio-visuels ;
- Accompagnement et suivi des productions « maison » des Théâtres de la Ville en tournée au Luxembourg et à l'étranger ;
- Assistance et soutien des techniciens des théâtres d'accueil ;
- Enregistrement et élaboration des projets audio-visuels ;
- Entretien de l'équipement audio-visuel ;
- Assistance aux autres départements techniques.

Cette énumération des tâches n'est pas exhaustive et elle pourra être sujette à modification suivant les besoins du service. De plus amples renseignements concernant les tâches peuvent être demandés auprès de M. Holger LEIM, responsable administration technique auprès des Théâtres de la Ville, au numéro d'appel 691983977.

**Profil :**

Pour pouvoir assurer sa mission, le candidat doit :

- être disposé à travailler suivant un horaire irrégulier ;
- avoir une grande disponibilité en soirées et les week-ends ;
- prévoir des déplacements réguliers ;
- disposer d'un grand sens de créativité ;
- avoir une bonne condition physique ;
- avoir une bonne gestion du temps pour bien coordonner la charge de travail ;
- être doté des compétences sociales suivantes :
  - o disposer d'un bon esprit d'organisation et de coordination élevé;
  - o avoir de bonnes facultés de communication ;
  - o avoir un grand esprit d'initiative ;
  - o se prévaloir d'une bonne faculté de travail en équipe ;
  - o disposer d'un sens des responsabilités élevé.

*La maîtrise des logiciels courants du métier est considéré comme un atout : Logic Pro, Dante Virtual Soundcard, Millumin, Première Pro, QLab etc.*

**c) Pièces à joindre :**

- 1) demande d'emploi (veuillez indiquer la référence suivante: 532-A2\_TVL) ;
- 2) acte de naissance ou acte de mariage;
- 3) curriculum vitae détaillé (périodes exactes des études et des professions antérieures);
- 4) copie de la carte d'identité ou du passeport;
- 5) extrait récent du casier judiciaire (Bulletin N°3, Cité judiciaire, Bâtiment BC, Plateau du St. Esprit, Luxembourg) ;
- 6) copie de la carte d'identification de la Sécurité sociale du Grand-Duché de Luxembourg (matricule social) ;
- 7) copies des diplômes et certificats d'études ;
- 8) copie de l'inscription au registre des diplômes prévu par la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles ; (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche 20, Montée de la Pétrusse Luxembourg) ;
- 9) certificat d'affiliation reprenant les occupations enregistrées auprès du Centre commun de la sécurité sociale (demande en ligne du certificat d'affiliation via le site : [www.ccss.lu/certificats](http://www.ccss.lu/certificats))
- 10) photo passeport récente.

Les candidat(e)s voudront indiquer le **numéro de téléphone** par lequel ils/elles pourront être contacté(e)s.

Les demandes sont à envoyer **par voie électronique** en remplissant le formulaire de candidature sur <https://jobs.vdl.lu> pour le **vendredi, 15 décembre 2023** au plus tard.

**Les dossiers de candidature incomplets ne seront pas pris en compte.**

**d) Modalités de recrutement :**

Le recrutement sera réalisé sur base des dossiers de candidatures et d'entretiens.

Le/la candidat(e) retenu(e) sera engagé(e) sous le régime du salarié, à plein temps, moyennant contrat de louage de service à durée indéterminée, avec une période d'essai de 12 mois.

Le/la candidat(e) retenu(e) devra se soumettre à un examen médical fait par le médecin du travail, par application des dispositions de l'article L-326-1 du Code du Travail. Les modalités pratiques de l'examen médical seront communiquées au (à la) candidat(e) en temps utile.

**e) Rémunération:**

La carrière est calquée sur celle du groupe d'indemnité « A2 », sous-groupe scientifique et technique tel que prévu par le règlement grand-ducal modifié du 28 juillet 2017 déterminant le régime et les indemnités des employés communaux.

Le groupe d'indemnité A2 comprend les grades 10 à 13. Au niveau général, les avancements aux grades 11 et 12 se font après respectivement 4 et 7 années de grade depuis le début de carrière. Le niveau supérieur comprend le grade 13 et l'avancement à ce grade intervient, sous réserve que toutes les conditions légales et réglementaires soient remplies, après 20 années de grade depuis le début de carrière.

Le candidat est considéré comme étant en période d'initiation pendant les deux premières années de service où il/elle touche une indemnité de 266 points indiciaires, soit 6.072,78 € brut pendant la première année. Pendant la deuxième année de service, il/elle bénéficie d'une indemnité de 278 points indiciaires, soit 6.346,74 € brut, au nombre-indice actuel de 944,43.

Une réduction du service provisoire d'une durée maximale d'un an peut être accordée au candidat demandeur sur présentation de certificats de travail ou autres pièces documentant la nature, la durée et le degré des occupations professionnelles antérieures. La réduction du service provisoire est calculée à raison d'un mois de réduction pour quatre mois d'activité professionnelle accomplis.

Le(a) salarié(e) qui est père ou mère d'un ou de plusieurs enfants pour lequel ou lesquels sont versées des allocations familiales de la part de la Caisse pour l'avenir des enfants, bénéficie d'une allocation de famille de 29 points indiciaires à savoir 662,07 € brut.

Le(a) salarié(e) bénéficie par assimilation au fonctionnaire communal d'une allocation de fin d'année et d'une allocation de repas.

L'indemnité est adaptée aux variations du coût de la vie, constaté par l'indice pondéré, suivant les dispositions afférentes.

Le/la titulaire sera affilié(e) à la Caisse Nationale d'Assurance Pension, ainsi qu'à la Caisse Nationale de Santé, dont bénéficieront également le cas échéant certains membres de sa famille

---